

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 11 avril 2016**

**Objet : Plan de financement pour la mise en œuvre d'infrastructures de Montée en Débit sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole (CALM)**

L'an deux mille seize, le onze avril à neuf heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> avril, se réunit en session ordinaire, salle du Bureau, à l'Hôtel de Région site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 11+1 procuration

Votants : 12 Pour

Sont présents :

Mr Christophe PATIER	Conseiller régional ALPC
Mr Philippe NAUCHE	Conseiller régional ALPC
Mr Jean-Marie BOST	Conseiller départemental Haute-Vienne
Mr Yves RAYMONDAUD	Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne
Mme Valérie SIMONET (par procuration donnée à Mme Faivre)	Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène FAIVRE	Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène ROME	Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Mr Christian HANUS	Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Mr Vincent GERARD (suppléant de Mme Glandus)	Conseiller municipal
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèia)	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Alain LAGARDE	Conseiller communautaire Tulle

Sont excusés :

Mr Gérard VANDENBROUCKE	Vice-Président du Conseil Régional ALPC
Mr Nicolas SIMONNET (suppléant de Mme Valérie SIMONET)	Vice-Président du Conseil Départemental Creuse
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE (et son suppléant)	Conseillère Départementale Corrèze
Mr Christian PRADAYROL (et sa suppléante)	Vice-Président Agglo Bassin Brive

**Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :**

Les communes de Aureil, Boisseuil, Bonnac la Côte, Eyjeaux,, Le Vigen, Peyrilhac, Saint-Gence, et Veyrac ont sollicité le Syndicat Mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité de procéder à la mise en œuvre d'opérations de montée en débit sur leur territoire.

Ces communes sont situées en zone AMII. Les demandes de la CALM envers Orange afin de traiter ces communes en priorité dans le cadre du déploiement FTTH AMII - en raison du faible niveau de service sur ces communes - n'ont pas abouti. Orange maintient une prévision de déploiement FTTH sur ces communes à horizon 2020-2022.

Le régulateur (ARCEP) a prévu la possibilité, sous réserve du respect de certains critères, la mise en œuvre d'opérations de montée en débit en zone AMII. Les déploiements FTTH d'initiative privée ne doivent pas être initiés dans les 36 mois. Dorsal procèdera, pour le compte des communes concernées, à la consultation formelle des opérateurs afin de s'assurer qu'ils n'envisagent pas de déploiement FTTH sur les secteurs concernés sous 36 mois.

Dorsal déploiera des câbles de capacité 96 FO au cas où Orange souhaite louer des capacités optiques pour ses futurs déploiements FTTH (transport NRO-PM).

Ces nouvelles opérations sont inscrites dans le cadre du SDAN pilote.

L'enveloppe prévisionnelle allouée à ces opérations est de **605 000 € HT**.

Pour information, la CALM participe à ces opérations par la voie de fonds de concours envers les communes concernées.

**En référence à la délibération N°326 du 2 avril 2013, une contribution financière aux frais de fonctionnement sera versée par les membres associés (EPCI et/ ou Communes) concernés par les travaux sur leur territoire et partenaires financiers.**

Cette contribution financière sera calculée à hauteur de **3% du montant HT des travaux réalisés, avec un seuil minimum de 1 000 euros et maximum de 10 000 euros.**

**Toutes les participations financières inscrites au tableau ci-joint, représentent le montant maximum qui pourra être demandé aux partenaires financiers.**

*hms*

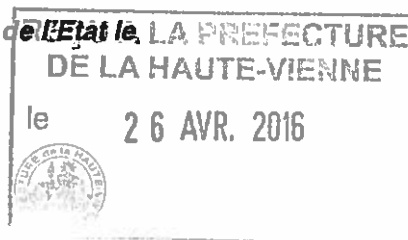
**Après avoir délibéré, les membres de DORSAL décident, à l'unanimité :**

- **d'accepter la mise en œuvre de ces nouvelles opérations,**
- **d'accepter les plans de financement de ces opérations tel que détaillé en annexe,**
- **d'autoriser le Président à procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes, et à signer tout acte se rapportant à ces opérations.**

**Jean-Marie BOST**  
**Président de DORSAL,**



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le**  
**Publié par affichage le :**



**Plan de financement pour la mise en œuvre d'infrastructures de MeD sur le territoire de la Communauté de communes de Limoges Métropole**

**ANNEXE - D482**

N°	Département	Phase de référence du SDAN	Territoire d'intervention	OPERATIONS	Coût prévisionnel HT	Participation financière CD87	Participation financière Région	Participation financière Europe	Participation financière EPCI ou Commune	Observations
1			Commune de Aureil	SR FEY/A03	41 700,00 €	3 101,65 €	- €	- €	38 598,35 €	projet commun (tracé) avec Eyjeaux – Accord des deux communes pour une répartition 173278 Aureil et 105278 Eyjeaux
						7,44%	0%	0%	92,56%	
2			Commune de Boisseuil	SR SOL/A06	116 000,00 €	8 628,08 €	- €	- €	107 371,92 €	
						7,44%	0,00%	0,00%	92,56%	
3			Commune de Bonnac la Côte	SR BEM/E06	67 000,00 €	4 983,46 €	- €	- €	62 016,54 €	
						7,44%	0,00%	0,00%	92,56%	
4	87	SDAN pilote	Commune de Eyjeaux	Opticalisation du NRA-ZO construit par Dorsal	25 300,00 €	1 881,81 €	- €	- €	23 418,19 €	projet commun (tracé) avec Aureil – Accord des deux communes pour une répartition 173278 Aureil et 105278 Eyjeaux
						7,44%	0,00%	0,00%	92,56%	
5			Commune du Vigen	SR PON/K10	103 000,00 €	7 661,14 €	- €	- €	95 338,86 €	
						7,44%	0,00%	0,00%	92,56%	
6			Commune de Peyrillhac	SR NIE/A05	66 000,00 €	4 908,08 €	- €	- €	61 091,92 €	
						7,44%	0,00%	0,00%	92,56%	
7			Commune de Saint-Gence	SR NIE/A03	100 360,00 €	7 464,78 €	- €	- €	92 895,22 €	ratio Veyrac/Saint-Gence pour SR VEY/A02 (53000€) ; Veyrac 101/164 Saint-Gence 63/164
						7,44%	0,00%	0,00%	92,56%	
8			Commune de Veyrac	SR VEY/A04 et VEY/A02	85 640,00 €	6 369,90 €	- €	- €	79 270,10 €	ratio Veyrac/Saint-Gence pour SR VEY/A02 (53000€) ; Veyrac 101/164 Saint-Gence 63/164
						7,44%	0,00%	0,00%	92,56%	
<b>TOTAL</b>					<b>605 000,00 €</b>	<b>44 998,90 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>560 001,10 €</b>	